

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002274

OBJET :

**Réhabilitation d'un local en
salle multi-activités – 11 Rue
Chassefière à Agde : Mission
de contrôle technique confié
au Bureau DEKRA Industrial
SAS pour un montant
de 4 780,00 € HT**

Réf. : JY/LM (Infrastructures & bâtiments)
Rubrique dématérialisée :
Pièce annexe : contrat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée possède de nombreux bâtiments qui nécessitent soit un entretien régulier soit un réaménagement ;

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite réaménager l'immeuble situé au 11 rue Chassefière en salle multi-activités et que plusieurs entreprises seront mandatées pour réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT que la présence d'un contrôleur technique est indispensable sur ce chantier ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets ;
A l'issue de celle-ci ;

DÉCIDE

- **Article 1** : De confier au Bureau DEKRA Industrial SAS, domicilié Le Millénaire – 725 Rue L. Lépine à Montpellier, une mission de contrôle technique afin que ce dernier réalise des contrôles sur le bâtiment situé au 11 Rue Chassefière en salle multi-activités pour un montant de 4 780,00 € HT dans le cadre de son réaménagement.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 17 mai 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220517-C00227410-AR